

<https://snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CNEA-du-3-juin.html>



Déclaration du Snetap-FSU - CNEA du 3 juin

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances -

Date de mise en ligne : mercredi 3 juin 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Et maintenant ? Déclaration liminaire SNETAP-FSU - CNEA 03 06 20

L'essentiel des points soumis à examen et à avis de ce [CNEA](#) porte sur les modifications des textes régissant la session d'examen 2020 en période de crise sanitaire, nous centrerons donc notre déclaration liminaire sur cette question très sensible tant pour les équipes éducatives que pour nos usagers. Nous compléterons celle-ci au moment de la présentation du projet d'addendum au 6ème schéma national des formations.

Concernant spécifiquement le sujet des conditions d'examen 2020, c'est de l'inconfort dans lequel nous nous trouvons depuis plusieurs semaines maintenant et qui demeure encore à l'heure où nous ouvrons ce CNEA sur lequel nous souhaitons revenir...

En effet, si l'on entend complètement les difficultés liées au contexte particulièrement instable que nous connaissons (avec des annonces gouvernementales au coup par coup, parfois à rebours de nos travaux, et avec un fonctionnement des services des ministères en mode dégradé), il nous revient en tant que représentant des personnels, ici dans le cadre du CNEA, de vous faire part de ce que beaucoup continuent de vivre comme une "jungle"... de textes dont la hiérarchie est bousculée régulièrement (avec des notes de service sortie en amont de décrets ou d'arrêtés et pas toujours en phase), voire d'informations sinon contradictoires en tout cas souvent incomplètes et continuant à être diffusées par différents canaux, ce qui oblige les acteurs.rices de terrain à travailler par recoupement et complique encore la mise en oeuvre par des équipes éprouvées.

Outre le flou qui persiste sur la commission d'harmonisation ou encore l'absence de caractère collaboratif des livrets d'examen dématérialisés, nous allons prendre 3 exemples à l'appui de notre propos. Ainsi, comment comprendre :

- " que le [CAP](#) soit bien adossé à un décret, alors même qu'il n'en est rien pour les bac STAV ou Pro ;
- " que le brevet des collèges soit régi par un décret co-signé, mais un arrêté à ce stade non visé par le ministre de l'Agriculture ou pas encore paru ;
- " ou encore qu'en se rendant sur Chlorofil (encore ce matin) pour rechercher les textes régissant l'oral de contrôle du bac Pro annoncé comme maintenu, on n'y trouve strictement rien, y compris dans la FAQ [DGER](#) pourtant remise à jour le 29 mai...

Le SNETAP-FSU demande qu'un document de synthèse puisse être mis en ligne rapidement en vue de synthétiser et clarifier diplôme par diplôme les règles arrêtés, avec en lien pour chacun les textes de références (décrets, arrêtés, circulaires).

Au-delà, nos interventions à suivre par rapport aux points portés à l'ODJ demeureront guidées par 2 principes que nous partageons depuis le départ :

- " garantir la valeur national du diplôme,
- " assurer l'équité de traitement des candidats.

Nous interviendrons en ce sens concernant notamment les modalités de délivrance des diplômes pour les [BTSA](#) dans l'expérimentation [LMD](#) d'une part et concernant les règles touchant aux établissements hors contrat d'autre part.

Pour le SNETAP-FSU, notre priorité collective doit être à travailler maintenant sans plus de délai sur la rentrée 2020 avec un dispositif sérieux à penser ensemble : remise à niveau pour l'ensemble de nos groupes

classe sur le premier trimestre, allègement des programmes nécessaire en regard et aménagements des conditions d'examen 2021 en conséquence.